

ACL - GRESIVAUDAN - TARIFS ETE 2025

Tarifs concernant les activités présentées dans la brochure ACL ci-jointe, et applicables aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Grésivaudan. Ces tarifs tiennent compte des aides financières de la Communauté de Communes.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE
	Repas compris	Avec repas	Sans repas
0 - 310	4,08 €	2,45 €	1,63 €
311 - 460	5,71 €	3,47 €	2,24 €
461 - 590	7,75 €	4,69 €	3,06 €
591 - 730	10,00 €	6,02 €	3,98 €
731 - 880	12,55 €	7,55 €	5,00 €
881 - 1171	14,99 €	9,08 €	5,92 €
1172 - 1440	19,58 €	11,83 €	7,75 €
+ 1440	24,48 €	14,79 €	9,69 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

N. Dame de Mésage	Equitation matin : ajouter 32 € par semaine sauf du 15 au 18/07 : ajouter 24 €.
Les Petites Maisons	Club 3-5 ans ou 6-12 ans : ajouter 8 € par semaine. Pas de supplément pour les sorties du mercredi.
Le Clos d'Espiès	Stages d'activités spécialisées à la semaine (Escrime, Biathlon, Paddle, Kayak, Pole dance, Gym. et Cirque) : ajouter 8 € par semaine. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD

Activités spécialisées proposées pendant les vacances d'été dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation : 5 Après-midi (7 au 11/07 – 25 au 29/08)	Equitation : 4 Après-midi (15 au 18/07)
- 450	109,00 €	87,20 €
451 - 1220	127,75 €	102,20 €
1221 - 1800	144,00 €	115,20 €
+ 1800	161,00 €	128,80 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Séjours avec hébergement

Quotient familial	Multi-activités (St Julien en vercors / Laffrey Saint Andréol - 5 jours)	Equitation (Sappey en Chartreuse - 5 jours)
	Tarifs	Tarifs
- 450	315 €	400 €
451 - 1220	355 €	440 €
1221 - 1800	395 €	480 €
+ 1800	435 €	520 €

BONS VACANCES DE LA CAF

Si vous avez droit à des bons vacances de la CAF, leur valeur vient en déduction des tarifs indiqués ci-dessus, pour tous les séjours proposés.

LES AIDES DEDUCTIBLES

Des aides peuvent être accordées par le CCAS de votre commune, ou par votre Comité d'Entreprise. Ces aides vous sont versées directement, ou peuvent venir en déduction des tarifs indiqués ci-dessus.

Renseignez-vous directement auprès du CCAS de votre commune, ou auprès de votre Comité d'Entreprise.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU sont possibles, uniquement au siège de l'Association.